

Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT
(Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Monsieur la Maire expose que le rôle de la CLECT est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et la communauté de communes puis de produire un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des communes membres.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

CONSIDERANT que l'article 1609 nonies C, IV du Code général des impôts précise qu'il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales de l'article 1609 nonies C et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

CONSIDERANT que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

CONSIDERANT qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'un représentant ;

CONSIDERANT que suite aux élections municipales et communautaires, il convient de réinstaller entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

CONSIDERANT que le Maire de chacune des communes devra transmettre à l'établissement public de coopération intercommunale le nom des représentants désignés. Étant précisé que les modalités de désignation sont laissées à la libre appréciation de chaque commune à savoir : délibération du conseil municipal ou désignation par le Maire ;

AU VU de ces désignations, le Président prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT ;

Monsieur Alain FONTENEAU se porte candidat :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Alain FONTENEAU pour représenter la commune de Voulême au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Signature du contrat Sorégies Poitou Vert

Monsieur le Maire présente la nouvelle offre Poitou'Vert proposée par la Sorégies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant la nouvelle offre Poitou'Vert ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

SIGNATURE DU RENOUELEMENT DES CONTRATS **DE DEUX AGENTS TECHNIQUES**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les contrats signés avec les deux agents en charge de la cantine et de la garderie arrivent à échéance au 31/08/2026.

Il convient donc de renouveler leurs contrats au 01/09/2026 pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement des contrats des deux agents techniques à compter du 1^{er} septembre 2026.

Questions diverses

➤ Voirie / bâtiments :

- Eclairage public Mérane / Chez Cotier

Le Conseil Municipal valide la 2^{ème} proposition : remplacement de 4 points d'éclairage sur support béton par des candélabres et ajout de 2 points lumineux supplémentaires.

- Devis Bernard TPG / programme voirie CCCP

Le Conseil Municipal ne donne pas suite aux devis de l'entreprise Bernard TPG et valide le devis de l'entreprise Barré avec le programme voirie de la communauté de communes du Civraisien en Poitou.

➤ Devis ossuaire / reprise de concession : commission cimetière le 12 juin à 17h30.

➤ 100 ans de Mme Gibaud 13 mai

➤ Arrêté règlementant les dépôts sauvages (amende 150€)

➤ Compte-rendu du rendez-vous avec le Major Commun gendarmerie de Civray

➤ LEADER : début de la consultation des habitants – chemins pédestres

➤ Rando pédestre et équestre dimanche 14 juin

➤ Grosse borne 30 ans

➤ Prochain CM : 6 juillet

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire, Le secrétaire, Les membres du Conseil Municipal,
A FONTENEAU M-J DE BERTREN